



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Mercredi 15 avril 2026 - 18 h 00 - Salle Romain Rolland**

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Nicole FAULE, Gilles ALCALDE, Louissette DUQUE, Hervé RIVIERE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, David TAUPENOT, Zaraa DIMPRES, Dominique GIRAULT, Claudine LEBON, Denis GUENOT, Chrystèle DABET, Sophie MEFTAH, David DAPOIGNY, Abdoulaye DAMAR, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Michaël BARIEZ, Carloine LAMY, Nicolas JEANNOT, Corentin GELOT, Patrick GUIHO, Dominique MECHIN et Michaël Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphanie COTTON a donné procuration à Michaël Riant.

C. GELOT : Ameline CROUIN aura quinze minutes de retard.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 par Madame Chrystèle DABET.

Observations : aucune observation ou remarque n'est émise.

➤ Vote du Procès-Verbal du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 : Unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Installation d'un nouveau conseiller municipal :

N. BOURDOUNE : Suite à la démission de Madame Odile Maillard de la liste *Ensemble pour Clamecy* le 25 mars, nous accueillons le candidat suivant sur la liste, Monsieur Michaël Riant, au sein du Conseil Municipal.

- **Désignation d'un nouveau membre dans les différentes commissions :**

N. BOURDOUNE : En remplacement de Madame Odile Maillard, il est demandé à la liste *Ensemble pour Clamecy* de proposer un représentant dans les commissions suivantes :

Commission des Affaires scolaires et familiales : Michaël Riant

Commission Culture : Stéphanie Cotton

Commission Environnement et démocratie locale : Michaël Riant

Commission Travaux et aménagement urbain : Michaël Riant

Commission Sports : Michaël Riant

Arrivée de Madame Ameline Crouin, accueillie par Monsieur le Maire.

- Vote Désignation d'un nouveau membre dans les différentes commissions :
Unanimité.

- **Désignation d'un nouveau membre dans la Commission d'Appel d'Offres :**

N. BOURDOUNE : Madame Maillard étant suppléante dans cette commission, il y a lieu de désigner une personne de la liste Ensemble pour Clamecy pour la remplacer.

Il est proposé de désigner Michaël Riant.

- Vote Désignation d'un nouveau membre dans la Commission d'Appel d'Offres :
Unanimité.

FINANCES

- **Règlement budgétaire et financier :**

N. FAULE : Les communes de plus de 3 500 habitants sont dorénavant tenues d'adopter un Règlement budgétaire et financier. Ce document ayant été transmis par mail, il est demandé au Conseil Municipal d'en approuver les termes.

- Vote Règlement budgétaire et financier : Unanimité.

- **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 :**

N. FAULE : Le ROB est un document obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus. Nous allons acter sur le fait que nous avons bien présenté le ROB 2026. Clamecy ayant trois budgets, il y aura trois ROB : le général, l'eau et le transport.

Nous allons présenter le ROB ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Nous commencerons par un rappel du contexte économique et finirons par la présentation du projet 2026.

Malgré de multiples chocs, la croissance économique mondiale a bien résisté en 2025. Elle a néanmoins connu un léger ralentissement à cause de la mise en place des droits de douane aux États-Unis. Les perspectives pour 2026 demeurent incertaines liées notamment aux effets des hausses de droits de douane, mais aussi et surtout, aux tensions géopolitiques persistantes. La

guerre en Ukraine et depuis quelques semaines, au Moyen Orient pourrait avoir des effets importants sur la croissance mondiale.

La Banque Centrale Européenne (BCE) tablait, avant le début du conflit au Moyen Orient, sur un renforcement de la croissance économique de la zone euro de 1,0 % en 2026. Cependant, la BCE a ainsi révisé sa prévision à la baisse avec une prévision à 0,9 % en 2026. Au niveau de la France, l'inflation la plus faible de la zone euro, la décélération se poursuit. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+ 2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent (- 4,5 % sur un an). La flambée des hydrocarbures influence la prévision de l'inflation française, qui pourrait franchir les 2 %.

La France connaît un déficit chronique bien plus important que ses voisins depuis 50 ans. La dette publique augmente de 53 points de PIB en France, contre 27 points en Italie, 44 points en Espagne et 5 points en Allemagne. Les collectivités locales sont appelées à fournir un effort supplémentaire en 2026 de 3,6 milliards d'euros via une maîtrise des budgets. Pour Clamecy, cela se traduit par :

- La baisse de la dotation forfaitaire,
- La baisse des compensations fiscales,
- La diminution des aides de la part des partenaires de la Ville, en particulier le Département et la Région, eux-mêmes fragilisés par la Loi de Finances 2026,
- Une contrainte sur les dépenses de fonctionnement, en particulier les charges de personnel, au travers de la hausse des cotisations. La hausse de trois points de cotisation par an pendant quatre ans représente un coût annuel de près de 60 000 € pour la Ville, soit 260 000 € à terme, réduisant de facto la capacité d'autofinancement de la Commune.

C'est dans ce contexte que la Ville de Clamecy prévoit de mobiliser tous les outils possibles pour poursuivre ses actions en faveur de la population, en maintenant une gestion rigoureuse de ses budgets.

L'exercice 2025 est en cours de clôture. Comme en 2024, le résultat d'exercice 2025 est le fruit d'une gestion rigoureuse, dans un contexte budgétaire contraint par le contexte économique difficile ainsi que la spécificité de la ville de Clamecy, ville-centre supportant l'intégralité des charges liées à des infrastructures de centralité (piscine, les équipements sportifs, musée, cinéma...). L'exercice 2025 est été marqué par des écritures de régularisation du crédit-bail pour 2,1 millions d'euros qui sont venus majorer les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement, et donc impacter les résultats de ces deux sections.

La section de fonctionnement présente un résultat prévisionnel de 2 890 074,80 euros et la section d'investissement présente un résultat prévisionnel déficitaire de - 2 308 728,92 euros. Le budget 2026, en cours de réalisation, est le fruit de la collaboration de l'exécutif et de l'ensemble des services de la collectivité. Il intègre la reprise anticipée du résultat consolidée par la certification du résultat par le comptable public.

Ceci permet d'intégrer l'ensemble des projets menés dans l'année, d'intégrer les restes à réaliser (dépenses et recettes votées en 2025, non consommés et conservés en 2026), d'intégrer le résultat de la section d'investissement et de bénéficier de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2026 va traduire notre volonté d'améliorer notre cadre de vie en végétalisant notre ville et développant les structures sportives ; de sauvegarder le patrimoine bâti avec Notre-Dame de Bethléem et l'internat rural ; et faire de Clamecy une ville tournée vers l'avenir avec

la création d'un nouveau cinéma et l'agrandissement de la régie agricole communale pour favoriser une alimentation saine et vertueuse pour nos enfants.

Je vais présenter vous présenter la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement.

<i>Budget général - BP 2026</i> <i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		TOTAL Budget 2025	BP 2026
DEPENSES DE L'EXERCICE		10 349 731,12	7 396 913,83
011	Charges à caractère général	2 431 170,69	2 156 132,00
012	Charges de personnel	3 892 000,00	3 800 586,00
014	Atténuation de produits	140 441,00	62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 029 565,39	822 147,40
66	Charges financières	110 000,00	97 870,00
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre	330 000,00	146 500,00
023	Virement à la section d'investissement	2 405 054,04	305 678,43
RECETTES DE L'EXERCICE		10 349 731,12	7 396 913,83
013	Atténuation de charges	132 000,00	30 000,00
70	Produits des services	582 034,60	534 700,00
73	Impôts et taxes	4 356 028,00	4 619 079,00
74	Dotations, participations	2 019 045,00	1 489 725,59
75	Autres prod. de gestion courante	2 285 681,39	157 620,00
76	Produits financiers (sf 762)	11,00	-
77	Produits spécifiques	15 603,25	15 000,00
042	Opérations d'ordre	377 890,63	-
002	Excédent reporté	581 437,25	550 789,24

<i>Budget général - BP 2026</i> <i>Vue d'ensemble section d'investissement</i>		BP 2025 dont RAR 2024 & affectation résultat	BP 2026 Prévisionnel (yc RAR et affectation résultat)
DEPENSES		4 618 548,70	4 165 377,26
001	Déficit reporté	50 958,43	2 308 728,92
040	Opérations ordre budgétaire	377 890,63	-
23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	200 000,00	
041	Programmes d'investissement	200 000,00	
192	Plus-ou-moins values sur cessions immobilières		
1641	Emprunt et dettes assimilées	440 000,00	456 800,00
1676	Dettes envers locataires/acquéreurs	2 074 309,28	
23	Programmes d'investissement	847 699,57	811 214,68
23	Restes A Réaliser (RAR)	427 690,79	588 633,66
RECETTES		4 610 548,70	4 165 377,26
040	Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	150 000,00	146 500,00
041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	484 047,87	
024	Opérations de cessions immobilières (prévision)	144 000,00	36 500,00
021	Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	2 405 054,04	305 678,43
10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	192 500,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	4 600,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	72 348,77	2 339 285,56
13	Subventions d'investissement	362 926,11	310 081,78
13	Restes A Réaliser (RAR)	406 300,45	320 077,82
1641	Emprunt et dettes assimilées	388 771,46	503 253,67

Concernant la structure et l'évolution de la dette, Clamecy dispose de vingt contrats d'emprunt. 70 % de ses emprunts sont à taux fixe et 30 % sont à taux variables, dont 20 % sont indexés sur le livret A. Tous ces contrats sont sécurisés par un classement.

C. GELOT : Concernant la dette, vous parlez d'un nouvel emprunt d'équilibre de 503 000 euros avec un reste à réaliser de 388 000 euros et, dans le contexte décrit qui est assez édifiant. Quelles sont les capacités réelles d'investissement de la Ville ?

N. BOURDOUNE : Il y a un virement de la section de fonctionnement de 350 000 euros. Inscrire des emprunts ne veut pas dire les réaliser effectivement. Cela dépendra de la réalité des taux. Vous verrez tout à l'heure, nous vous demanderons de nous autoriser à aller chercher des subventions pour plusieurs dossiers. Cela dépendra également des subventions que nous pourrions récupérer. Tout ceci nous permettra de décider ce que nous allons réellement emprunter ou non.

Nous sommes sur des grandes orientations. Nous imaginons qu'il reste un delta à aller chercher par rapport aux investissements proposés et sur la masse financière, qui correspond au transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et aux subventions que l'on va toucher. Dans la mesure où nous allons réaliser ces projets, nous ajusterons les emprunts que nous réaliserons en fonction de tous ces éléments financiers.

C. GELOT : On voit que les capacités d'autofinancement de la ville d'un peu plus de 300 000 euros sont assez faibles par rapport au budget global. Cela signifie qu'à l'avenir, tous les projets seront soumis à l'emprunt.

N. BOURDOUNE : Pas nécessairement. Nous sommes sur une mécanique régulière. Tous les ans, l'exercice dégage un excédent de résultat et il est d'usage de transférer une partie de cet excédent sur les investissements à venir.

Il est plutôt sain de financer les projets par un emprunt car il est nécessaire d'investir et de répondre à certains besoins. Nous sommes sur des projets coûtant plusieurs millions d'euros et notre budget est de 7 millions d'euros en fonctionnement. Sur un projet de 10 à 15 millions d'euros, par exemple une piscine comme nous en parlions hier soir en Conseil communautaire, il faut décaisser 14 millions d'euros. Quelque que soit l'excédent cumulé de la Communauté de communes, celui-ci n'est pas de 14 millions d'euros. Si nous voulons des projets ambitieux qui répondent aux besoins réels de nos habitants, nous passons par l'emprunt à taux fixe, en pariant sur l'inflation car l'argent se déprécie ce qui permet de gagner du pouvoir d'achat.

N. FAULE : Je passe au Budget annexe Eau.

La collectivité poursuit les actions engagées pour la protection de la ressource en eau. Suite à la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) en 2022, la Ville de Clamecy, en partenariat avec les trois autres collectivités de la cellule d'animation, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), s'était engagée pour une démarche pour trois années. En 2026, il convient de contractualiser un nouveau CTEC. Des travaux de remplacement de canalisations obsolètes et fuyardes sont prévus en 2026 conformément au schéma directeur eau potable.

L'exercice 2025 est en cours de clôture. La section de fonctionnement présente un résultat net prévisionnel de 279 978,95 euros. La section d'investissement présente un résultat prévisionnel déficitaire de - 31 176,86 euros.

La section d'investissement devrait être présentée en suréquilibre.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>		Total budget 2025	ROB 2026
DEPENSES		259 146,28	208 263,86
001	Déficit reporté	134 946,28	31 176,86
040	Subv inscrites cpte de résult	23 200,00	23 193,00
16	Remboursement capital	101 000,00	98 674,94
20	Etude	-	-
215	Travaux divers	-	55 219,06
23	Programmes travaux	-	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		259 146,28	351 027,30
002	Excedent reporté	-	-
10222	FCTVA	-	-
1068	Affectation résultat	134 946,28	31 176,86
13	Subventions	-	36 812,04
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00
040	Dotation amortissement	104 000,00	100 000,00
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	18 261,00	181 099,40

La section de fonctionnement se présente en équilibre.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement</i>		Total budget 2025	ROB 2026
DEPENSES DE L'EXERCICE		850 461,36	927 444,89
011	Charges à caractère général	286 345,00	282 342,54
012	Charges de personnel	60 600,00	48 208,00
65	Autres charges de gestion courante	205,00	180,00
66	Charges financières	34 075,00	23 561,09
67	Charges exceptionnelles	239 755,00	292 053,86
042	opérations d'ordre	211 220,36	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	18 261,00	181 099,40
RECETTES DE L'EXERCICE		850 461,36	927 444,89
70	Produit de la surtaxe	215 275,00	205 276,00
74	Dotations, participations	361 425,00	450 173,80
75	Autres prod. de gestion courante	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
042	Opérations d'ordre	23 200,00	23 193,00
002	Excédent reporté	250 561,36	248 802,09

Actuellement, dix emprunts sont en cours. Si nous ne réalisons aucun emprunt pour ce budget, la dette devrait s'éteindre en 2046.

Je passe au Budget annexe Transport.

Depuis juin 2024, la Ville de Clamecy s'est dotée de ce nouveau budget annexe qui rassemble les dépenses et recettes liées au transport scolaire, à la navette urbaine gratuite ainsi qu'au transport Cadiléo. Le pré-bilan de 2025 concernant la section de fonctionnement devrait présenter un résultat prévisionnel de 51 884,56 euros. La section d'investissement devrait présenter un résultat net prévisionnel de – 157 217,08 euros.

Voici la vue d'ensemble de la section d'investissement :

Vue d'ensemble d'investissement		BP2025	BP 2026
DEPENSES		302 400,00	226 091,42
001	Déficit reporté	-	157 217,08
1641	Emprunt	-	-
40	Opérations d'ordre		-
21/23	Programmes d'investissement	302 400,00	-
21/23	RAR 2025		68 874,34
RECETTES		288 526,78	226 091,42
002	Excédent reporté	14 235,00	-
021	Virement section fonctionnement		519,37
1068	Excédent de fonctionnement / Affectation du résultat	-	51 884,56
13	Subventions d'équipement	197 983,20	-
13	RAR 2025		121 353,50
1641	Emprunt	76 308,58	34 453,99
040	Opérations d'ordre - Amortissements des immobilisations	-	17 880,00

Concernant la section de fonctionnement, une coquille est présente dans le document. Il est inscrit « Vue d'ensemble d'investissement », mais il s'agit de la vue d'ensemble de la section de fonctionnement.

Vue d'ensemble d'investissement		BP2025	BP 2026
DEPENSES		126 835,54	133 363,90
011	Charges à caractère général	51 255,00	24 365,00
012	Charges de personnel	74 000,00	86 760,00
014	Atténuations de produits		2 425,87
65	Autres charges de gestion courante	10,54	15,00
67	Charges exceptionnelles	1 570,00	1 398,66
68	Dotations aux amortissements	-	17 880,00
023	Virement section d'investissement		519,37
RECETTES		384 486,52	133 363,90
74	Subventions d'exploitation	384 486,52	133 363,90
002	Excédent cumulé		-

➤ Vote présentation ROB 2026 : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant d'aborder le point suivant, je souhaiterais vous demander d'ajouter un point à l'ordre du jour, qui est le vote d'une motion de soutien au Journal du Centre en fin de séance.

➤ Vote Ajout du point à l'ordre du jour : Unanimité.

- **Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) 2024 :**

G. ALCALDE : Il convient d'affecter la DCE 2024 de 11 971 € au programme de voirie 2026. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette affectation.

➤ Vote DCE 2024 : Unanimité.

- **Régie culturelle : fixation tarifs spectacles :**

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : Dans le cadre de l'organisation de deux spectacles, une représentation théâtrale *Mal de Maire* par la Compagnie du Globe dimanche 17 mai et un spectacle de danse *Origine* par la Compagnie du Lys Blanc, une compagnie locale, le samedi 31 octobre, il est proposé la mise en place d'une billetterie avec un tarif unique fixé à 10 € pour chacun d'eux. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce tarif.

N. BOURDOUNE : Cela s'inscrit dans un esprit de démocratisation de la culture. La Ville a acheté ces spectacles pour un faible coût. Le tarif fixé est accessible pour des spectacles de grande qualité. Nous avons eu l'occasion de voir des pièces de la Compagnie du Globe et il s'agissait de spectacles de très belle facture.

Pour la Compagnie du Lys Blanc, compagnie de danse venant de Menou, il s'agit de technique, de poésie et de magie. Nous avons pu constater que ce spectacle a été très bien accueilli par le public.

10 euros est un faible coût et nous atteignant l'équilibre avec 80 entrées. N'hésitez pas à venir voir les spectacles afin de soutenir l'action culturelle de la Ville.

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : À titre indicatif, *Mal de Maire* coûte 800 € TTC et *Origine* coûte 890 € TTC.

➤ Vote Fixation de tarifs spectacles : Unanimité.

- **Régie camping : fixation tarifs boutique :**

N. FAULE : Il convient d'adopter les tarifs de la boutique du camping pour la saison 2026. Ces tarifs vous ont été envoyés par mail.

➤ Vote Tarifs boutique du camping : Unanimité.

- **Régie Musée : fixation tarifs affiches :**

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : Dans le cadre de la nouvelle exposition temporaire *Le réalisme magique* de Lukáš Kándl, est proposé la mise en vente de l’affiche de l’exposition au format A2 au tarif de 6 €.

En parallèle et afin de solder le stock d’affiches de Charles Loupot, *Vente de Papeterie Innovation*, est proposé de fixer un nouveau tarif à cet effet, à 4 € au lieu de 6 €.

N. BOURDOUNE : Ces affiches sont de très belle qualité et parfaites à offrir à sa famille, ses amis, pour décorer une chambre ou un salon.

Je ne peux que vous encourager à voir l’exposition au musée Romain Rolland l’exposition de Lukáš Kándl qui est de très belle facture.

➤ Vote Fixation tarifs des affiches : Unanimité.

- **Subvention Association Section sportive Handball :**

G. TEXIER : L’Association Section sportive Handball assure l’encadrement et la promotion du handball aux élèves du Lycée et du Collège de Clamecy en lien avec l’Education Nationale.

Il est proposé une subvention de 14 000 €, équivalente au coût que représentait le poste porté par la Ville de Clamecy.

La section handball compte 29 collégiens, 9 filles, 20 garçons et 20 internes. Au niveau du lycée ce sont 27 membres, 11 filles, 16 garçons et 26 internes. Cela représente 46 élèves au total, soit 10 % de chaque établissement, qui ne seraient pas venus à Clamecy si cette section n’existait pas. Il s’agit aussi de deux emplois à mi-temps, une responsable des collégiens et une préparatrice physique.

Il ne faut la confondre avec l’ASC Handball.

I. CIUDAD-KADI : Cela permet à nos établissements d’avoir des options à proposer.

N. BOURDOUNE : Cela permet de diversifier l’offre des établissements scolaires et de les sanctuariser. La Région est également impactée par les baisses de dotations de l’État et cherche des pistes d’économie. Il nous faut sanctuariser les établissements scolaires, dont le lycée pour ce qui concerne la Région, car elle en a déjà fermé deux ces dernières années en Bourgogne Franche-Comté. Nous avons besoin de ces services au plus près de la population car cela participe à l’attractivité de notre territoire, génère de l’emploi et offre des débouchés pour nos jeunes.

G. TEXIER : Les deux demi-postes sont occupés par des jeunes de la région.

➤ Vote Subvention section handball : Unanimité.

- **Vélo-Club de Clamecy (VCC) :**

G. TEXIER : L’association sollicite une subvention de fonctionnement de 1 200 €. Il est proposé une subvention de 1 000 €. La subvention en 2025 était de 1 000 €.

Cette association assure la promotion du cyclisme auprès des jeunes, avec la gratuité des licences, et du handisport. Elle participe aussi au Prix du Souvenir le 26 avril et au Prix de la Municipalité le 9 août.

➤ Vote Subvention VCC : Unanimité.

- **AFMD : Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation :**

G. TEXIER : Une subvention de 700 € est sollicitée pour l'organisation de la Course du Souvenir et de la Paix le dimanche 26 avril prochain. Il est proposé une subvention de 700 €. La subvention de 2025 était de 700 €.

La course aura lieu l'après-midi mais j'ai oublié les horaires. Le parcours est le suivant : départ au Crôt Pinçon, descente des quatre chemins, passage devant la zone tampon, descente à Beaugy, puis on remonte par l'hôpital, la rue de l'abreuvoir et à nouveau au Crôt Pinçon. La boucle de course est assez dure.

➤ Vote Subvention AFMD : Unanimité.

- **Cyclo Rando :**

G. TEXIER : Le Club Cyclo Rando sollicite une subvention de fonctionnement à hauteur de 599 €. Il est proposé une subvention de 500 €. La subvention de 2025 s'élevait à 500 €.

L'association souhaite augmenter la participation aux organisations cyclotouristes départementales, régionales et nationales. Elle souhaite développer et amplifier les sorties féminines et développer la manifestation annuelle la Randonnée des Vaux d'Yonne qui aura lieu le 28 juin cette année.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'un parcours de 60 kilomètres.

➤ Vote Subvention Cyclo Rando : Unanimité.

- **Amicale du Loup :**

L. DUQUE : Dans le cadre du devoir de mémoire, l'Association organise cérémonies et manifestations, et fleurit stèles et tombes. Elle sollicite une subvention de 350 €. La subvention en 2025 était de 350 €. Il est proposé de verser 350 €.

➤ Vote Subvention Amicale du Loup : Unanimité.

Université du Temps Libre :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'Association Université du Temps Libre (UTL) a pour but de développer des activités culturelles en proposant cours, conférences, visites et sorties culturelles. Une subvention de 768 € est sollicitée. Il est proposé une subvention de 768 €. L'association n'a pas demandé de subvention en 2025. En 2024, la subvention attribuée était de 768 €.

L'antenne de l'UTL organise une à deux conférences par mois sur des thèmes variés (littérature histoire et sujets d'actualité), maintient deux niveaux de cours de russe et des cours d'espagnol. Elle propose également des sorties culturelles dans la Nièvre et les départements limitrophes.

➤ Vote Subvention UTL : Unanimité.

- Résistances d'hier et d'aujourd'hui :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'association organise conférences, rencontres, tables-rondes et Kapouchnik. Elle sollicite une subvention de fonctionnement de 2 000 €. Il est proposé une subvention de 1 500 €.

C. GELOT : C'est une association qui n'est pas seulement engagée mais politisée. Le but de la culture est d'unir tout le monde. Dans le cas présent, ce n'est pas le cas et ce n'est pas le rôle de la municipalité avec l'argent des Clamecycois de faire des combats politiques. On votera contre.

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'association conçoit et met en place des actions de sensibilisation, d'information et d'appui à la réflexion et à la mobilisation tout au long de l'année. Ses actions adoptent des formes variées : spectacles, débats, rencontres, projections, documentaires, expositions. Elles sont organisées à partir de préoccupations et de luttes locales en partenariat avec les acteurs et associations de lutte sociale. Il est à noter que l'année 2026 correspond au 175^{ème} anniversaire de l'insurrection de décembre 1851.

N. BOURDOUNE : Parmi la diversité des actions proposées comme des conférences, des événements qui renvoient à la mémoire de notre ville, la résistance au coup d'état de 1851 avec ses quatre guillonnés, ses environ 500 déportés en Guyane et en Algérie. Il s'agit d'un temps de la défense de la République.

Le Kapouchnik est un pot-pourri d'articles de presse joués sur scène. Il s'agit de théâtre médiatique qui réunit des publics de différentes sensibilités politiques. Cette association est engagée sur le respect des valeurs, de la tolérance et l'inclusion, soit de tout ce qui nous rassemble. Certes, c'est politique, mais tout est politique. Gérer la cité, travailler au vivre ensemble est politique et nous assumons totalement le soutien à cette association.

D. GIRAULT : Il ne faut pas confondre politique et partisan. Il s'agit de deux choses distinctes. Cette association organise des manifestations d'ordre politique mais pas d'ordre partisan.

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : Le Kapouchnik est du théâtre direct avec un traitement humoristique de l'actualité à partir des médias locaux.

➤ Vote Subvention Résistances d'hier et d'aujourd'hui : Majorité - 3 votes contre (C. GELOT, A. CROUIN et P. GUIHO)

- Eau potable : Rapport Prix Qualité Service (RPQS) 2024 :

D. GIRAULT : Depuis trois ans, nous devons présenter ce RPQS au Conseil municipal. Ce rapport, envoyé par mail, est un peu technique et un peu aride.

3 778 habitants sont desservis par le service d'eau potable au 31 décembre 2024. Les données ont un peu de retard car il faut le temps de réaliser le tableau de résultats. Cela représente 2 321 abonnés, soit une légère baisse. Cela représente 1,63 habitants par abonné, soit des ménages constitués d'une, deux ou trois personnes.

La consommation moyenne est de 120 m³ par an. La desserte d'eau potable est longue de 58 kilomètres, soit la moitié de la longueur des trottoirs puisqu'il n'y a qu'une conduite d'eau. Nous avons pratiqué, pratiquons et que nous pratiquerons un tarif social pour la distribution de l'eau potable, ce qui a fait l'objet d'une négociation avec le délégataire du service eau potable, pour un montant de 0,75 €/m³ pour les 60 premiers m³, 1,18 €/m³ entre 61 et 150 m³ et 1,25 €/m³ au-delà de 150 m³. Le prix moyen pour un ménage est donc de 2,75 €/m³. Je vous rappelle que, dans le prix de l'eau, vous avez le prix de l'acheminement de l'eau mais également celui de l'assainissement qui est la compétence de la Communauté de communes. Vous recevez donc une autre facture pour l'assainissement.

Les volumes de consommation sont en baisse de 20 % depuis 2019. Nous pouvons nous en féliciter car il y a des recherches d'économie et une meilleure gestion de la part des particuliers et des entreprises.

Cela pose également des petites difficultés. Dans le prix de l'eau, les travaux du délégataire pour les changements de canalisation sont prévus. Cependant il est indiqué le remplacement de la canalisation de la rue des récollets et la ruelle des loups.

Concernant la qualité, il existe un indice de connaissance et de gestion patrimoniale qui attribue une note à la qualité et à la propreté assurée par le service d'eau public dont le total est de 120 points. Notre service obtient la note de 93, ce qui est très honorable.

Trois prélèvements ont été déclarés non conformes en 2024, tous selon des paramètres physico-chimiques et non pour des paramètres microbiologiques. Nous pouvons boire l'eau desservie en toute sécurité.

L'autre point noir concerne la difficulté à renouveler les canalisations, dû à une baisse de revenus. Notre rendement baisse car il reste beaucoup de fuite, même si nous en réparons chaque année. Le rendement est de 75 %. Cela signifie que 75 % de l'eau est facturée, le reste étant perdu.

On ne nous demande pas notre avis, mais, comme pour le ROB, simplement que nous avons pris connaissance de ces données.

N. BOURDOUNE : Nous sommes bien sur le rapport 2024. L'année prochaine le rapport 2025 sera présenté et nous constaterons que le rendement sera amélioré du fait des travaux effectués en 2025. Nous sommes dans une phase permanente d'amélioration de la qualité de notre réseau. Des investissements vont avoir lieu et notamment un changement de canalisation qui a plus de 70 ans et fuyarde aura lieu rue des Récollets et ruelle des Loups.

D. GIRAULT : Nous disposons d'un très vieux réseau, qui a été installé dans les années 1930. Certains tuyaux sont encore d'origine et ont donc 90 ans.

G. ALCALDE : Le rendement reste bon.

D. GIRAULT : Si l'on compare notre rendement à la moyenne nationale, il est bon. Le rendement de 90 % ou 100 % n'existe pas.

D. TAUPENOT : Sur le plan sanitaire, existe-t-il encore des risques de saturnisme avec cette tuyauterie ? Pour rappel, le saturnisme est l'accumulation du plomb dans l'organisme. Est-ce que tout a été déplombé ?

D. GIRAULT : Il reste encore beaucoup de tuyauteries en plomb mais nous avons des zones très calcaires, ce qui est un avantage. L'intérieur des tuyaux étant couverts de calcaire, le plomb ne passe pas cette barrière et nous ne sommes pas impactés. La dureté de l'eau est importante et protège de la migration du plomb.

D. TAUPENOT : Nous pouvons aussi retrouver du plomb dans les vieilles peintures, donc dans de vieilles maisons qui n'auraient pas été retraitées ou isolées du plomb.

N. BOURDOUNE : D'où l'existence des diagnostics de risque plomb lors des cessions. Le cas échéant, l'acquéreur est informé du risque plomb puisqu'il est identifié par un diagnostiqueur. Notre réseau n'est pas en plomb mais le raccordement des maisons qui l'est. Donc à chaque intervention sur des canalisations, nous en profitons pour enlever tous les branchements en plomb identifiés sur l'endroit des interventions. Ceci est négocié avec Véolia, notre délégataire de service public. Il n'y a pas d'intervention spécifique mais conjointes pour limiter les coûts.

➤ Vote Présentation RPQS : Unanimité.

MARCHES PUBLICS :

- Pumptrack : plan de financement et demandes de subventions :

G. ALCALDE : Depuis 2019, la Ville de Clamecy s'engage dans la revitalisation des espaces de la Tambourinette, avec des aménagements structurants : requalification des berges, rénovation du gymnase, création d'une guinguette et d'un cheminement piéton arboré reliant les quartiers. Dans la continuité de cette dynamique, la Ville souhaite répondre à une demande des habitants et associations en projetant la création d'un Pumptrack, qui est ensemble de boucles de glisse pour trottinette, vélo, skate etc. créé sur le sol naturel sur le site de la Tambourinette. Cet équipement viendra renforcer l'attractivité du quartier et offrir un espace de loisirs moderne, accessible à tous. À terme, nous aurons un bel ensemble. L'ajout éventuel d'un pavillon bleu a été évoqué hier en conseil communautaire avec la rénovation et le suivi très strict des stations d'épuration situées en amont de notre baignade en eaux vives.

Dépenses HT €		Recettes HT €		%
Travaux prévisionnels	150 000,00	C2R (Centralités Rurales en Région) 80 %	138 400,00	80,00 %
MOE 8 %	12 000,00			
Aléas 7 %	11 000,00			
		TOTAL Subventions 80 %	138 400,00	80,00 %
		Ville de Clamecy auto-financement 20 %	34 600,00	20,00 %
TOTAL Dépenses	173 000,00	TOTAL Recettes	173 000,00	100,00 %

N. BOURDOUNE : Nous vous demandons l'autorisation d'aller chercher les subventions auprès de la Région dans le cadre du C2R. La subvention est déjà fléchée mais pas encore dépensée. Nous souhaitons donc pouvoir la dépenser plutôt que de la rendre à la Région.

D. MECHIN : C'est une très bonne idée pour la jeunesse. Est-ce que vous avez réussi à maîtriser au niveau du montant ? On a 173 000 euros mais aucun renseignement. Est-ce que c'est plus ou moins ?

G. ALCALDE : Le montant est prévisionnel.

D. MECHIN : Si cela dépasse ?

N. BOURDOUNE : Nous ne pourrions pas donner le montant exact des travaux avant d'avoir effectué la consultation. Nous avons une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou des services en interne qui déterminent le montant par rapport aux projets dans d'autres communes et au projet imaginé. Nous savons ce que nous pouvons avoir comme subvention. Nous pouvons dimensionner le projet en fonction de nos ressources et non l'inverse. Nous allons adapter la taille du Pumptrack en fonction de nos moyens dont nous disposons, la subvention du C2R et l'obligation de 20 % d'autofinancement sans mettre en difficulté les finances de la ville.

Des consultations auront lieu. Les entreprises se positionneront. Puis, nous organiserons une Commission d'Appel d'Offres pour choisir le mieux disant et nous vous présenterons un plan de financement consolidé où nous vous communiquerons le montant réel du projet sera affiné.

D. MECHIN : Le projet est grandiose et je pense qu'il y aura des coupes. Il passe au niveau du chemin piéton, du skate Park, etc.

N. BOURDOUNE : Il n'est pas si grandiose puisqu'il sera sur le skate Park et non sur le chemin piéton. Il a été refait récemment. Le Pumptrack sera construit sur l'espace entre le terrain de foot et le chemin piéton. Les travaux prévisionnels s'élèvent à 150 000 euros. À ce prix-là, nous n'avons plus rien, car c'est le prix d'un petit pavillon. Néanmoins, par rapport au support choisi et aux propositions des prestataires, nous vous présentons l'argent que nous voulons allouer à ce projet et les subventions que nous pouvons aller chercher de façon sûre.

G. ALCALDE : Lorsque nous recevrons les consultations, si toutes dépassent la somme prévisionnelle, nous déclarerons l'appel d'offres infructueux.

D. MECHIN : Nous verrons lors de l'appel d'offres.

➤ Vote Plan de financement Pumptrack : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Pour les autres dossiers, je précise que nous vous demandons aussi l'autorisation pour aller chercher des subventions. Nous ne sommes pas sur la définition stricte des projets à réaliser, car nous sommes dans les parties de consolidations budgétaires pour financer les projets.

- **Trottoirs végétalisés : plan de financement et demandes de subvention :**

G. ALCALDE : Parmi ses axes majeurs, le Boulevard Misset et l'Avenue du Général Leclerc constituent des traversées urbaines structurantes reliant quartiers résidentiels, équipements publics et entrées de ville.

Ces deux voies présentent des alignements d'arbres réguliers participant à l'identité paysagère de ces axes. Les trottoirs demeurent toutefois majoritairement constitués de surfaces bitumées continues, fortement imperméabilisées qui limitent la respiration des sols, réduisent l'infiltration des eaux pluviales et contraignent le développement racinaire des arbres existants. Elles contribuent également à l'accumulation de chaleur en période estivale.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie, la Ville engage une phase de végétalisation de trottoirs de l'Avenue du Général Leclerc jusqu'à la Gare et du Boulevard Misset jusqu'à l'hôpital. Ce projet s'échelonnait en quatre phases distinctes pour un total de 4 000 m² de végétalisation et 2 kms de trottoirs refaits à neuf (soit 3 960 m² d'enherbé et 1,983 km de trottoirs.)

Phase 1 : 2026-2027

Surface totale concernée : 726 m² enherbés et 363 mètres linéaires d'enrobé. Cela concerne principalement l'Avenue du Général Leclerc.

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)		
Travaux phase 1	113 267,18	DETR	60 %	80 461,34
Enherbage	2 862,12	AESN ou Fonds Verts ou FEDER ou Région BFC	20 %	26 820,44
Maitre d'œuvre 5,3 %	6 360,00			
Aléas travaux 10 %	11 612,93			
		TOTAL Subvention	80 %	107 281,78
		Ville de Clamecy	20 %	26 820,45
TOTAL Dépenses	134 102,23	TOTAL Recettes		134 102,23

P. GUIHO : Nous souhaitons exprimer notre soutien au développement des trottoirs végétalisés. Ce sont des initiatives positives qui contribuent à améliorer notre cadre de vie, à renforcer la biodiversité et apporter davantage de fraîcheur dans notre commune.

Cependant, ces démarches ne peuvent être efficaces que si elles sont accompagnées de garanties concrètes.

D'une part, un entretien régulier qui est indispensable pour éviter que ces espaces ne se dégradent ou deviennent sources de nuisances, pas comme l'herbe le long du mur de la MLAC ou les bancs situés le long de l'étang près de la salle polyvalente qui sont en train de se détruire complètement. D'autre part, il est essentiel de prendre des dispositifs empêchant le stationnement des véhicules sur ces trottoirs afin de préserver leur utilité et leur pérennité. Il est aussi important que ce soit un accès facile, non pavé pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. En résumé, oui à la végétation mais à condition qu'elle soit sérieusement encadrée, entretenue, respectée.

G. ALCALDE : C'est dans le sens que je l'entends. Lorsque j'ai vu le projet, j'ai tout de suite insisté sur l'entretien. Je ne veux pas voir une ville avec de la friche. Nous allons voir avec nos services pour réaliser un entretien régulier et nous y veillerons. Vous avez raison sur ce sujet.

N. BOURDOUNE : Nous vous assurons qu'il n'y aura pas de pavé. Le principe, pour les trottoirs du boulevard Misset et de l'Avenue du Général Leclerc, est qu'ils soient aisément circulables pour les piétons. Nous imaginons également la possibilité de passer facilement d'un côté à l'autre des trottoirs par le biais d'écluses afin d'éviter de remonter 300 mètres de trottoirs pour traverser. Nous allons effectuer une construction la plus intelligente possible et nous demandons encore l'autorisation pour aller chercher des subventions, de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État. Nous ajusterons le montant restant des subventions en fonction du montant de DETR octroyé en allant chercher plus ou moins d'argent auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et du Fonds Verts, qui vient d'être abondé par les services de l'État.

Pour la partie réalisation, une proposition vous sera présentée lors d'un futur Conseil municipal et sera validée en Commission d'Appel d'Offres.

G. ALCALDE : Tout ce que vous avez évoqué a été prévu et nous avons insisté là-dessus.

➤ Vote Plan de financement trottoirs végétalisés : Unanimité.

- **AMO Cinéma : plan de financement et demandes de subventions :**

G. ALCALDE : Le projet de relocalisation du cinéma en centre-ville est à l'étude depuis 2023. Les études d'opportunité ont démontré qu'avec trois salles notre cinéma municipal pourrait atteindre un équilibre économique en moins de 10 ans, avec une attractivité en développement sur une zone de chalandise d'environ 50 kms.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD), une étude architecturale a également été réalisée par l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma), afin de vérifier la faisabilité technique et architecturale du projet sur le site des anciens établissements Maertens, situés rue de l'Abattoir.

Afin d'engager concrètement ce projet, il est désormais nécessaire de lancer une première phase de programmation, accompagnée par un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans ce domaine. Cette phase d'accompagnement est soutenue par la Banque des Territoires à hauteur de 50 %.

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)		%
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Programmation	58 200,00	Banque des Territoires AMO 50 % (étude de programmation)	29 100,00	50
		TOTAL Subventions	29 100,00	50
		Ville de Clamecy	29 100,00	50
TOTAL Dépenses	58 200,00	TOTAL Recettes	58 200,00	100,00%

P. GUIHO : Nous comprenons la délocalisation du cinéma en raison du loyer excessif. Il aurait peut-être été opportun d'engager des négociations avec le propriétaire pour essayer de diminuer le loyer. Cela n'a pas été fait. Toutefois, cela ne servirait à rien que l'on accepte sans réagir les conséquences pour notre centre-ville. Il n'y a plus rien à partir du pont de Beuvron, la rue du Président Wilson ainsi que la route de Pressures vont perdre des lieux essentiels de vie et d'animation. Cela deviendra des espaces vides, tristes et délaissés. On ne peut pas se contenter de constater cette situation. La disparition du cinéma va affaiblir durablement l'activité et limiter les fréquentations de ce secteur. C'est un signe négatif envoyé aux habitants et aux

commerçants. Il est donc indispensable que la municipalité prenne sa responsabilité, propose rapidement des solutions concrètes pour maintenir la vie, l'activité dans ces deux rues.

N. BOURDOUNE : Je connais les revendications de Madame Bardot concernant la rue du Président Wilson dont nous connaissons son état. Il ne s'agit pas d'une disparition du cinéma, mais d'une relocalisation en cœur de ville, au plus près des commerçants, des établissements de restauration, des bars, des lieux de vie et de stationnement. Je vous rappelle également qu'il y a assez peu de places de stationnement à l'endroit où est situé le cinéma actuellement. C'est un transfert, une modernisation et un agrandissement. Le cinéma sera plus grand, pour accueillir presque 300 personnes avec trois salles, beaucoup plus adapté, moins énergivore, avec un espace de stationnement beaucoup plus grand. Nous allons mobiliser le parking des abattoirs qui sera totalement réhabilité.

Concernant la négociation du loyer, il s'agit d'un sujet ancien. Un ancien maire a tenté de négocier avec le propriétaire mais on ne négocie pas avec lui. C'est lui qui négocie avec vous et toujours à la hausse. Nous avons tenté, mais il n'a jamais rien voulu entendre. Par ailleurs, il n'assure pas ou très mal le clos et le couvert malgré ses obligations et le loyer que nous lui versons. Pour le confort de tous, il est plus opportun de déplacer le cinéma.

Pour la rue du Président Wilson, nous avons une opération en cours s'appelant Petites Villes de Demain avec une ORT, Opération de Revitalisation du Territoire, une opération gérée par la Ville de Clamecy, la commune de Varzy et Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY). Des études ont eu lieu et sont en cours. Des aménagements seront mis en place, si aménagements il doit y avoir, et seront portés conjointement par la commune et la CCHNVY, en impliquant les propriétaires actuels des anciens modules commerciaux en déshérence. Outre la difficulté du stationnement, la plupart des modules commerciaux ne sont plus aux normes et les propriétaires ne veulent pas effectuer les travaux nécessaires pour remettre ces biens sur le marché.

Nous devons donc, avec la CCHNVY, discuter avec les propriétaires afin de construire des solutions pour revitaliser cet espace. C'est une réalité que nous constatons. Ce n'est pas le déplacement du cinéma qui rendra la rue du Président Wilson moins attractive. Nous connaissons son état. Cependant, une fois que le cinéma aura déménagé, nous devons nous poser la question de comment, collégialement, nous devons revitaliser la rue du Président Wilson.

P. GUIHO : On est d'accord pour déplacer le cinéma afin qu'il soit plus grand, plus beau. Ce que je veux dire, c'est qu'après le pont de Beuvron, c'est d'une tristesse. C'est dur.

N. BOURDOUNE : Vous avez quand même un bar le café du parc, une entreprise dynamique, celle de Monsieur Méchin. Nous savons qu'un travail est à réaliser mais la ville ne peut pas le porter seule et il ne peut être porté qu'en lien avec les propriétaires des bâtiments concernés.

G. ALCALDE : Il y a également la salle Colas Breugnon qui est le lieu de nombreuses activités et des réunions.

P. GUIHO : Cette rue manquera de passage à un moment. Cela ne donne pas envie aux touristes quand ils prennent cette rue.

D. MECHIN : Par apport la rue du Président Wilson, qui est triste, des panneaux pourraient être mis en place pour indiquer le parc Vauvert. Il est tout proche et les gens ne le savent pas. J'aurai voulu juste avoir une explication sur l'AMO qui coûte 58 000 euros afin que l'assistance sache ce que c'est.

N. BOURDOUNE : En gros, il s'agit d'un prestataire spécialisé dans la construction de cinémas qui s'occupera de tout le phasage. Les travaux se feront en plusieurs tranches sur la parcelle Courtois que nous avons rachetée. Il va falloir détruire, structurer les plans, voir la construction et comment on construit, rédiger le cahier des charges pour la consultation aux entreprises, programmer les travaux et leur déroulement. Voilà la démarche que l'on va initier.

Une consultation pour déterminer l'AMO en charge de la programmation aura lieu. Nous pouvons imaginer qu'après cette consultation, un retour soit effectué pour présenter ses missions et le déroulement des travaux auprès des membres du Conseil municipal qui seront intéressés pour pouvoir s'approprier la substance de ce projet.

➤ Vote Plan de financement AMO cinéma : Unanimité.

SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE :

- **Cuisine centrale : renouvellement convention triennale pour la fourniture des repas dans les écoles :**

I. CIUDAD-KADI : La convention triennale et tripartite – Région Bourgogne Franche-Comté, Lycée Romain Rolland, Ville de Clamecy, pour la fourniture des repas arrive à échéance au 31 août 2026.

Une nouvelle convention ajustant le nombre de repas journaliers nous est proposée qui reprend les mêmes dispositions concernant la prestation de livraison :

- 186 repas/jour
- Trois sites : Cantine Ferme Blanche, Cantine Simone Veil, Cantine Jules Renard
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi
- Mise à disposition de deux agents municipaux pour la fabrication et la livraison
- Livraison en liaison chaude par nos soins sur les trois sites
- Respect de la réglementation en matière d'hygiène et équilibre nutritionnel

Le tarif unitaire des repas est établi sur la base de 77,5 % du tarif lycéen soit pour 2026 : 3,88 €. Ce tarif tient compte de la mise à disposition de deux agents municipaux. La fourniture des légumes par la régie agricole est mise en place depuis l'année dernière et s'accroît avec le développement de cette dernière.

M. RIAnt : Une question sur le tarif du repas pour les enfants de l'école primaire : pourquoi est-il beaucoup plus élevé que le tarif des collégiens et des lycéens ?

I. CIUDAD-KADI : Le tarif comprend la mise à disposition du Conseil Régional, qui gère le lycée, de deux agents municipaux pour ce tarif préférentiel de 3,88 €, qui correspond à 77,5 % du tarif lycéen. Comme vous devez le savoir, lorsque votre enfant déjeune à la cantine, il est servi par du personnel, il y a également du personnel au nettoyage de la cantine, pour mettre la table. Les enfants de maternelle et de primaire ne déjeunent pas seuls. Venez visiter la cantine un midi et vous constaterez le personnel présent.

M. RIAnt : Ce n'est pas ma question. Pourquoi le repas de 3,88 € est, au réel pour un enfant de 5, 6 ou 7 ans, peut être de 5,35 € ?

I. CIUDAD-KADI : Le repas est en fonction du quotient familial. Le repas est à ce prix lorsque le quotient familial est le plus élevé. Néanmoins, je parle du prix du repas payé par la commune au lycée. En plus du repas, il y a les fluides (eau, chauffage, électricité).

M. Riant : C'est également le cas dans toutes les écoles primaires. Pourquoi le repas est à environ 3,90 € et pourquoi il est si élevé pour un enfant de 5,6 ans qui mange moins qu'un collégien ou un lycéen ? Cette différence de tarif est disproportionnée.

N. Bourdune : Nous ne sommes pas ici pour parler des tarifs des autres. Dans cette convention, il n'y a que le prix de la fourniture de repas, la matière première.

Quand vous allez au restaurant, vous mangez un repas dans lequel vous trouvez le prix de la matière première, le service du cuisinier, l'énergie, le service, les taxes, les marges, etc.

Quand vous inscrivez votre enfant dans la cantine, vous n'achetez pas un repas mais une prestation qui regroupe le repas, le personnel, l'environnement la surveillance, l'énergie qui détermine le coût du repas. Les différences de prix entre les territoires sont liées aux politiques portées par ces territoires. Par exemple, toutes les cuisines de la communauté de communes de Cosne-Cours-sur-Loire sont gérées par la communauté de communes. Le prix est le même pour tout le monde et le différentiel est payé par la communauté de communes.

La différence entre le prix brut du repas et celui facturé aux parents est déterminé par l'environnement. Nous ne faisons pas de gras pour chaque repas servi. Nous perdons même de l'argent car nous n'avons jamais facturé un repas au coût réel que l'on devrait facturer aux parents, afin qu'ils ne soient pas impactés.

Il y aura un temps dédié pour le vote du prix des repas où vous pourrez débattre. Vous vous rendrez compte que, si nous facturions au prix réel, nous serions beaucoup plus chers. Nous avons mis en place un quotient familial. L'État a mis en place la cantine à 1 euro pour les parents aux revenus modestes. Il rajoute 3 euros, ce qui permet à ces enfants de manger sainement et de ramener une équité par rapport à l'alimentation des enfants.

Je sais que nous payons toujours trop, que cela coûte toujours trop cher. C'est le cas pour les impôts. Lorsque la taxe d'habitation existait, tout le monde se plaignait que cela coûtait trop cher avec la taxe foncière. La taxe d'habitation a été supprimée, mais les gens considèrent qu'ils paient toujours trop d'impôts. C'est exactement le même cas pour les cantines.

Dans l'idéal, l'État devrait prendre en charge l'alimentation des enfants. La commune en prend une partie en charge à la place des parents. Si certains considèrent que les repas sont trop chers, leurs enfants peuvent toujours manger chez eux. La cantine n'est pas une obligation, mais un choix...

M. Riant : Quand la pause est de 1 h 40, il y a très peu de parents qui ont 1 h 40 ou 2h de pause le midi.

I. Ciudad-Kadi : Pendant 1h40, les enfants sont au chaud, ils sont encadrés par du personnel que nous payons...

M. Riant : Ma remarque est également celle de plusieurs parents qui trouve que le repas à 5,35 euros est très élevé eu égard aux lycéens qui paient moins cher alors qu'ils mangent plus...

N. Bourdune et I. Ciudad-Kadi : Ils sont en self, se servent et débarrassent seuls.

M. Riant : Ce n'est pas l'objet du propos.

D. TAUPENOT : La dépendance coûte. Dans le prix d'un repas, tu as forcément le coût de la dépendance et de l'autonomie.

M. RIAnt : Si l'option choisie est plus élevée, on peut envisager une option moins chère.

D. TAUPENOT : Imagine que tes enfants aient besoin d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), qui la paiera, toi ou la société ? Tu es bien content de prendre une assistance.

M. RIAnt : À Dornecy, le prix est moins cher 3,50 € parce que l'option du repas n'est pas la même.

N. BOURDOUNE : Si pour vous cela est un problème, je ne peux que vous encourager à inscrire vos enfants à l'école de Dornecy.

M. RIAnt : Je ne parle pas de moi, mais de l'ensemble des parents. Ce sont des remarques que nous avons.

N. BOURDOUNE : Pour en finir, nous ne sommes pas en conseil d'école avec les représentants des parents où nous en échangeons régulièrement. Ici nous voterons les tarifs des cantines. Vous verrez la politique sociale que nous menons et pourrez constater le coût réel du service, comme cela a été dit. Pendant 1h30, vos enfants sont gardés et ce n'est pas l'Éducation Nationale qui les garde, mais la Ville, cela a un coût.

Le sujet aujourd'hui est le vote d'une convention avec le lycée pour les trois années à venir.

I. CIUDAD-KADI : L'école est une obligation légale pour chaque famille, ce qui n'est pas le cas de la cantine.

C. GELOT : Vous nous parlez de la régie agricole qui fournit des légumes. A-t-on une idée de la quantité de légumes qui est fournie et du pourcentage qui est servi aux enfants ?

I. CIUDAD-KADI : Nous étions sur une période expérimentale l'année dernière. Je peux demander et vous transmettre cette information. Lors de la période expérimentale, la quantité était assez limitée, mais il y avait des salades fraîches, des courges. La quantité a augmenté avec des poireaux, des oignons.

Nous avons des traces de tout ce qui est vendu à la Région puisqu'il s'agit d'un marché public. Je peux demander au responsable de la régie agricole et vous tenir au courant car je ne les ai pas en tête.

C. GELOT : C'est intéressant de savoir pour le fonctionnement de la régie.

N. BOURDOUNE : Nous pourrions vous le dire à la fin d'un exercice, les productions étant réfléchies en coopération avec le cuisinier du lycée. Ses besoins déterminent un volume de production afin de les couvrir.

I. CIUDAD-KADI : Le cuisinier du lycée et le responsable de la régie travaillent ensemble par rapport à la conception des repas prévus.

N. BOURDOUNE : Le lycée n'utilise pas tous les légumes produits par la régie. Certains sont destinés à l'épicerie sociale et solidaire, d'autres peuvent aller aux Restos du Cœur, certains

sont vendus en cagettes bio au camping municipal. D'autres établissements scolaires nous sollicitent pour leur fournir des légumes bio. Nous sommes sur un outil de production agricole bio en développement.

I. CIUDAD-KADI : Nous vous communiquerons les chiffres dès que nous les aurons.

- Vote Renouvellement convention triennale pour la fourniture des repas dans les écoles : Unanimité - 3 abstentions (D. MECHIN, S. COTTON par procuration et M. Riant).

- Région Bourgogne Franche-Comté : convention relative à l'utilisation des installations sportives de la Ville de Clamecy :

I. CIUDAD-KADI : Cette nouvelle convention concerne l'utilisation de nos installations sportives par les lycéens. Cela concerne le gymnase Alain Colas, les terrains de sport extérieurs de la Tambourinette et le vestiaire du club de canoë-kayak. Cette convention a une durée de quatre ans. Cela est bien encadré, le programme est établi pour l'année suivante. Les scolaires sont prioritaires pour l'utilisation de ces équipements.

M. Riant : J'ai une question sur l'utilisation en dehors des périodes scolaires. Le Conseil départemental, à qui appartient le collège. Le nouveau principal de collège émet des réserves pour l'utilisation du gymnase le week-end par les associations sportives en raison du plan Vigipirate, et demande la possibilité d'une ouverture en face de l'entrée du gymnase au lieu d'entrer dans le collège.

I. CIUDAD-KADI : Nous sommes ici sur une convention avec la Région et le lycée. Par rapport au gymnase du collège, qui est géré par le Conseil Départemental propriétaire du collège. Monsieur Goyet, le principal, a émis quelques réserves par rapport à son utilisation ainsi que le gestionnaire par rapport à des faits de manque de bonne gestion. Il est utile de retravailler avec Monsieur Goyet l'utilisation de ce gymnase en dehors des heures scolaires. Il y a cependant eu quelques désagréments qui ne regardent pas la municipalité.

M. Riant : Avez-vous eu vent de cette demande ?

I. CIUDAD-KADI : Elle a été évoquée en Conseil d'Administration du collège, puisque je représente la Ville. Ils sont en train de réfléchir à un aménagement.

N. Bourdune : S'il doit y avoir un aménagement, cela concerne le département qui est propriétaire, et non la commune. Je ne souhaiterai pas réaliser des travaux sur un bien n'appartenant pas à la municipalité. Vous seriez les premiers à me le reprocher.

M. Riant : Je voulais juste savoir si vous aviez l'information.

N. Bourdune : Cela pourra faire l'objet d'un prochain entretien entre les associations et le principal.

D. Taupenot : Historiquement, une entrée séparée était prévue, mais l'idée a été abandonnée. Il serait pertinent de la remettre à jour, mais les usagers extra-scolaires doivent respecter les lieux en les gardant propres. Pour m'être occupé du club de tennis pendant une dizaine d'années,

je me suis appliqué à être précautionneux et nous n'avons pas eu de reproche. Nous avons peut-être laissé quelques ampoules allumées.

I. CIUDAD-KADI : Comme partout, l'entretien du gymnase est confié à une société privée, ce qui a un coût. Si chacun ne respecte pas les règles d'usage, cela devient délicat.

- Vote Convention d'utilisation des équipements sportifs : Unanimité.

PATRIMOINE :

- **Biens présumés sans-maître : incorporation des parcelles sans propriétaires connus**

N. BOURDOUNE : Par délibération du 18 avril 2024, le Conseil municipal a décidé d'engager une procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître dans le patrimoine communal.

Sont présumés sans maître :

- Les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- Les biens qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Concernant les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, le Conseil municipal a, par délibération du 17 décembre 2025, constaté les droits de propriété de la commune sur 9 parcelles. Un procès-verbal d'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé communal a été pris le 24 février 2026 et a été transmis au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement en vue de son opposabilité aux tiers.

Concernant les biens sans propriétaire connu, la Direction Générale des Finances Publiques a établi un état attestant du non-acquittement des taxes foncières les 4 dernières années pour les 33 parcelles suivantes :

Section	Numéro	Code subdivision	Surface subdiv / lot (m²)	Surface totale parcelle (m²)	Lieudit	Groupe nature culture
A	104		1 431	1 431	COTAS DE LA FOULTIERE	Bois
A	108		2 270	2 270	VALLEE BAQUELIN	Landes
A	109		245	245	VALLEE BAQUELIN	Bois
A	117		532	532	VALLEE BAQUELIN	Terres
A	118		540	540	VALLEE BAQUELIN	Landes
A	125		530	530	VALLEE BAQUELIN	Landes
A	127		1 050	1 050	VALLEE BAQUELIN	Landes
A	251		420	420	LES TEMPS PERDUS	Landes
A	273		400	400	LES TEMPS PERDUS	Landes
BR	51		120	120	LES GOUX	Terres
BT	15		155	155	VAUGORGES	Sol

Section	Numéro	Code subdivision	Surface subdiv / lot (m²)	Surface totale parcelle (m²)	Lieudit	Groupe nature culture
BT	16		1 309	1 309	VAUGORGES	Terres
BT	121		1 619	1 619	LES PLANTES	Terres
BX	21		917	917	LES CHAUMES	Landes
BX	22		525	525	LES CHAUMES	Landes
BX	23		1 205	1 205	LES CHAUMES	Landes
BX	59		327	327	LE PONT PICOT	Terres
C	97	A (BND)	3 700	7 400	BOIS RAPE	Landes
C	99		1 380	1 380	BOIS RAPE	Landes
CD	32		1 138	1 138	LA RUELLE DES LOUPS	Terres / Sol
CD	64		1 009	1 009	LES RECOLLETS	Terres
CE	12		2 647	2 647	LA GALETTE	Terres
CE	60		995	995	LES JAILLARDS	Jardins
CE	92		528	528	LES JAILLARDS	Jardins
CK	27		902	902	LA GALETTE	Bois
CK	28		864	864	LA GALETTE	Bois
CM	116		99	99	MOULOT	Prés
E	6		4 860	4 860	LE BOIS DES FOURNEAUX	Bois
ZE	43		206	206	LES TREMBLES	Landes
ZE	107		3 520	3 520	LA COTE AU MAITRE	Landes
ZH	20		334	334	LES CHAMPS SALINS	Terres
ZH	39		84	84	LES RABOUTEAUX	Terres
ZM	33		7 130	7 130	CHAUME DE BEAUMONT	Terres

Cela représente quelques parcelles de bois, de lande, de terres, de sols, de jardins ou de prés. Le 16 février 2026, la commission communale des impôts directs a donné un avis favorable pour le transfert de ces parcelles dans le domaine privé communal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture de la procédure de vérification afférente à ces parcelles présumées sans maître afin de pouvoir les incorporer dans le domaine privé communal et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, soit :

- Prendre un arrêté constatant que les parcelles n'ont pas de propriétaire connu et que la taxe foncière n'est pas acquittée, par le propriétaire ou par un tiers, depuis plus de 3 ans ;
- Procéder à sa publication et son affichage et le notifier au dernier propriétaire connu et à l'éventuel exploitant.

Si, dans un délai de 6 mois à compter de la dernière mesure de publicité, aucune personne ne s'est manifestée, les parcelles seront présumées sans maître et le Conseil municipal décidera leur incorporation dans le domaine privé communal.

Un arrêté d'incorporation dans le domaine privé communal sera ensuite publié au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement en vue de son opposabilité aux tiers.

Cela représente quelques petites parcelles de bois intéressantes, des prés, des champs parfois utilisés par les agriculteurs qui pourraient être intéressés par une future acquisition, ou d'autres nous permettant de sécuriser des zones ou des espaces d'un intérêt environnemental, car classés en zone naturelle.

- Vote Biens sans maître : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

- Centrale agrivoltaïque : avis du conseil municipal :

N. BOURDOUNE : Dans le cadre des dépôts de permis de construire du projet de centrale photovoltaïque situé aux lieux-dits Les Fourneaux, Les Chaumes Rondes, Le Buisson Grand Denis soit entre le hameau du Val des Rosiers et le lieu-dit du Poil Roti sur la commune de Clamecy, ainsi que sur le lieu-dit Le Parloir sur la commune de Dornecy, l'avis du Conseil Municipal est requis. Ce projet est composé de 3 permis de construire :

➤ PC 05807925A0008

Parcelles concernées par le projet : 0E 66, 0E 45, 0E 67 et 0E 63. Superficie totale 193431 m². Réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol composée :

- d'une clôture périphérique (grillage soudé rigide + haie végétale)
- de 15456 panneaux photovoltaïques sur structures support trackers simple axe (superficie totale des panneaux de 43204 m²). La structure mono-pieux et mono-panneaux motorisés avec tracker à un axe permet au garde au sol pour assurer le passage des ovins en garantissant un maintien du potentiel agronomique des sols, une limitation du piétinement et un confort de travail pour l'agriculteur,
- de 2 postes de transformation
- de 2 citernes incendie
- d'un portail à deux vantaux et d'un portillon

➤ PC 05807925A0009

Parcelles concernées par le projet : 0E 16, 0E 20, 0E 21, 0E 22, 0E 23 et 0E 24. Superficie totale du terrain 351192 m².

Réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol composée :

- d'une clôture périphérique (grillage soudé rigide + haie végétale)
- de 27888 panneaux photovoltaïques sur structures support trackers simple axe (superficie totale des panneaux de 77956 m²). La structure mono-pieux et mono-panneaux motorisés avec tracker à un axe permet au garde au sol pour assurer le passage des ovins en garantissant un maintien du potentiel agronomique des sols, une limitation du piétinement et un confort de travail pour l'agriculteur,
- un poste de livraison avec transformateur et 3 postes de transformation
- 2 citernes incendie
- 3 portails à deux vantaux

➤ PC 05807925A0010

Parcelles concernées par le projet : 0E 44, 0E 64, 0E 65. Superficie totale du terrain 42922 m².

Réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol composée :

- d'une clôture périphérique (grillage soudé rigide + haie végétale)
- de 2832 panneaux photovoltaïques sur structures support trackers simple axe (superficie totale de panneaux de 7916 m²). La structure mono-pieux et mono-panneaux motorisés avec tracker à un axe permet au garde au sol pour assurer le passage des ovins en garantissant un maintien du potentiel agronomique des sols, une limitation du piétinement et un confort de travail pour l'agriculteur,
- d'un poste de livraison avec transformateur
- d'un portail à deux vantaux

Pour ce projet, l'accès au point d'eau pour le SDIS se fera par les 4 citernes des autres ilots.

Les accès au projet se feront par la voie communale n° d4 de Clamecy à Andryes. Cette voie communale est suffisante pour permettre la circulation des différents engins nécessaires aux travaux. Cependant les engins devront impérativement emprunter un chemin en cailloux existant accessible depuis le rond-point de la RN151 qui dessert la zone d'activités et permet d'accéder à l'entrée du hameau du Val des Rosiers sans passer sur le pont qui enjambe la RN151. Les engins ne devront en aucun cas emprunter ce pont au risque de le dégrader.

Une remis en état de la voie de circulation et de ses accotements devra être réalisée avant la fin des travaux en cas de détérioration. Un constat de voirie sera effectué avant et après la fin des travaux.

➤ Permis de construire **PC 05810325C0001**

La parcelle concernée cadastrée 0C 2247 d'une superficie totale de 92167 m² se situe lieu-dit Le Parloir sur la commune de Dornecy.

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol composée :

- d'une clôture périphérique en grillage soudé
- de 5952 panneaux photovoltaïques sur structures support trackers simple axe (superficie totale de panneaux de 16638 m²)
- d'un poste de livraison avec transformateur
- d'une citerne incendie
- d'un portail à deux vantaux

Ces projets sont portés par trois agriculteurs du Val des Rosiers. De mémoire, il s'agit de Roeser, Delfolie et Bonotte Ces parcelles sont entourées de forêts et sans co-visibilité sur Clamecy et Dornecy. Pour ce dernier projet, notre avis est demandé en tant que commune limitrophe. Mais, seule Dornecy bénéficiera des avantages et des inconvénients s'il y en a, les avantages se présentant notamment dans la perception de l'IFER, qui est l'Imposition Forfaitaire pour les Énergies Renouvelables.

Nous vous proposons de donner un avis favorable pour ces projets portés par des agriculteurs du territoire. Cela leur permettra de diversifier leurs productions, l'idée étant de mettre des moutons et des chèvres sous les panneaux en dessous et d'installer du grillage.

Des temps de présentation et de concertation ont déjà eu lieu. Ces projets n'ont pas été intégré au ZAEnR (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables), ce qui a permis à un temps long avec les élus et populations afin de construire un consensus pour l'installation effective de ces panneaux. Cela implique de refaire le chemin blanc qui va de la voie expresse jusqu'au Val des Rosiers, construit pour l'acheminement des éoliennes, qui sera aux frais du porteur de projet.

➤ Vote Avis du Conseil projet agrivoltaïque : Unanimité.

- **Office National des Forêts (ONF) : Programme de travaux forestiers 2026 :**

D. GIRAULT : La commune de Clamecy possède environ 290 hectares de forêts gérés par l'ONF selon une convention d'une durée de 25 ans.

Tous les ans, nous avons deux types de rapport avec l'ONF :

- La mise en vente de bois rapportant des bénéfices pour la commune.
- La préparation de travaux sur les parcelles pour obtenir dans 120 ans ou plus des arbres intéressants à exploiter.

L'ONF se rémunère de deux façons. Nous payons une somme de 2 €/ha à l'ONF et l'ONF prélève 10 % du montant hors taxes des ventes de bois.

La forêt communale est gérée essentiellement en régénération naturelle. Il n'y a pas de plantation, mais des semenciers sur place qui fournissent les glands créant les futurs chênes. Par périodes, une quantité importante de jeunes chênes poussent les uns sur les autres. Les travaux prévus ont pour but de dégager mécaniquement des travées permettant l'accès aux jeunes plants, notamment pour la parcelle 21.

- Parcelle 21 :

- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (inférieur à 5 cm) → 1 297,07 € HT
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne – semis de plus de 1,2 m de haut → 6 505,43 € HT

- Parcelle 22 :

- Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante → 124,99 € HT

- Parcelle 23 :

- Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante → 251,99 € HT
- Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur – végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre (supérieur à 5-7 cm) → 517,63 € HT

Montant total estimatif des travaux : 8 697,10 € HT (9 566,81 € TTC)

➤ Vote Programme de travaux ONF 2026 : Unanimité.

MOTION :

Motion de soutien aux salariés du groupe Centre France et du Journal du Centre :

N. BOURDOUNE : Comme vous le savez certainement, notre journal local et quotidien est en danger, tout comme notre antenne locale. Cela nous concerne, cela concerne notre territoire, cela concerne Avallon, cela concerne des économies d'échelle. Quand on s'en prend

aux médias, on s'en prend à la ruralité. Les salariés et journalistes de ce journal ont besoin de tout notre soutien dans ces temps difficiles.

Les jeudi 9 et vendredi 10 avril 2026, la direction du groupe Centre France annonce la suppression de 152 postes sur l'ensemble des quotidiens du groupe. Ce « projet de transformation du Groupe Centre France 2026 » se compose d'une suppression de 30 postes vacants et de 122 départs, soit 10 % des salariés de l'entreprise répartis comme suit :

- 65 suppressions de postes à La Montagne, dont 22 postes de journalistes,
- 13 suppressions de postes au Populaire du Centre, dont 7 postes de journalistes,
- 17 suppressions de postes à l'Yonne Républicaine dont 3 postes de journalistes et la fermeture du bureau d'Avallon,
- 7 suppressions de postes au Journal du Centre dont 3 postes de journalistes et la fermeture de l'agence de Clamecy pour une ouverture de bureau à Vézelay,
- 13 suppressions de postes à la République du Centre dont 6 postes de journalistes,
- 6 suppressions de postes de journalistes à l'Echo républicain,
- 8 suppressions de postes au Berry Républicain, dont 6 postes de journalistes,
- 7 suppressions de postes à Centre-France événements,
- 13 suppressions de postes à Centre-France publicités,
- 3 suppressions de postes à Centre-France portage.

Il s'agit du sixième plan social en douze ans pour le groupe Centre France. Celui-ci fait suite à un plan de départs volontaires en 2024 de 70 suppressions de postes au sein du journal La Montagne. Dans le même temps, les dirigeants du groupe prennent des décisions stratégiques lourdes de conséquences financièrement, comme un emprunt de plus de 20 millions d'euros pour construire un nouveau centre d'imprimerie.

Au vu de cette situation, le Conseil municipal de Clamecy :

- Dénonce la suppression de 152 postes au sein du groupe Centre France, dont sept postes au sein du Journal du Centre et notamment la fermeture totale de l'agence de Clamecy, qui fragiliserait doublement et durablement la capacité du quotidien à remplir ses missions d'information sur notre territoire ;
- Affirme son attachement indéfectible à l'existence et au développement d'une presse quotidienne locale de qualité dans la Nièvre ;
- Exprime son soutien à l'ensemble des salariés du groupe Centre France, et en particulier aux équipes du Journal du Centre ;
- Appelle à la recherche de solutions permettant de préserver l'emploi, les compétences et la qualité de l'information sur notre territoire et de cesser de prendre des décisions financières irréfléchies ;

Nous demandons à la direction du groupe Centre France de reconsidérer ces décisions et d'engager un dialogue constructif avec les représentants des salariés et les élus des territoires concernés pour maintenir nos services de médias et de presse de proximité.

➤ Vote Motion de soutien aux salariés du Journal du Centre : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Dès demain, je vous encourage à aller acheter le Journal du Centre en version papier. Si vous êtes abonnés, je vous encourage à écrire à la rédaction que, s'ils suppriment l'antenne locale, vous résiliez ou ne renouvelez pas votre abonnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclaré que la séance est levée.

Remarques émises lors du Conseil Municipal du jeudi 30 avril 2026 : Aucune.

➤ Vote PV du Conseil Municipal du 15 avril 2026 : Unanimité.